

Irradiation nucléaire de matériaux à des fins militaires par EDF SA, un sujet pour les salariés



Après un communiqué de presse de la Direction d'EDF SA et de nombreux articles dans les médias nationaux et spécialisés très récents, le sujet de l'irradiation de matériaux à des fins militaires au sein du CNPE de Civaux pose de nombreuses et légitimes questions.

Lundi 18 mars, le ministre des Armées a effectué une visite à la centrale nucléaire de Civaux et a annoncé un accord de coopération entre l'Etat, le CEA et EDF. Notre entreprise a été sollicitée par l'Etat afin de réaliser une prestation pérenne sur de l'irradiation de tritium dans ce CNPE pour le compte du CEA et des Armées. Cette prestation d'irradiation de tritium consistera à insérer de la matière à irradier dans le cœur des réacteurs. Il s'agira de l'exposer au flux de neutrons présents à l'intérieur du cœur du réacteur. Ces matériaux irradiés rentrent dans la composition des moyens de dissuasion (armes nucléaires) par le biais du tritium créé lors de cette irradiation.

La Direction annonce que « Le service d'irradiation sera une activité complémentaire annexe, qui est compatible avec l'activité d'un réacteur nucléaire en fonctionnement. Dans cette contribution au service de la dissuasion, EDF n'est qu'un intermédiaire et cette activité complémentaire se fera conformément à la réglementation applicable en matière de sûreté et de protection de l'environnement. Le parc nucléaire apportera sa contribution aux missions souveraines du CEA, sans changer la nature de son métier et de son rôle : produire en toute sûreté de l'électricité bas carbone au service de la transition énergétique. »

Pourquoi l'armée fait appel à EDF ?

Selon le ministère, confier cette activité à EDF, c'est donner de nouveaux moyens de produire ce gaz pour un coût raisonnable en évitant des investissements lourds. Contribuer à la force de dissuasion peut sembler naturel pour un service public. La raison d'être d'EDF, toujours au statut de SA, peut néanmoins se réinterroger. Pour **FO** c'est une raison de plus pour transformer notre secteur en un pôle public de l'énergie décarbonée.

Qu'est-ce que le tritium ?

Il s'agit d'un gaz indispensable dans la fabrication des ogives nucléaires. Ce composant doit être renouvelé régulièrement, car il se désagrège au fil du temps. Il doit donc être produit en permanence. Ce service sera donc pour EDF pérenne, raison pour laquelle la centrale de Civaux a été choisie à cause de sa puissance et de sa date de mise en service (la plus récente du parc).

S'agit-il d'une modification de l'activité ?

Ce service devra s'intégrer le plus possible à nos activités et ne devrait pas entamer nos procédures ni nos outils. Il ne s'agira pas d'une activité « classifiée ». Les agents EDF n'auront pas la charge de transporter les matières irradiées ; ce sont bien les salariés du CEA qui s'en occuperont. Les paramètres de fonctionnement des réacteurs seront très légèrement modifiés. Toutefois, l'ASN devra donner son accord attendu pour l'automne. Un dossier de modification lui sera soumis. Un premier test sur le réacteur s'effectuera en 2025. **La préoccupation de FO est bien la sécurité du personnel du site.**

Lors des échanges que **FO** a eu avec la Direction, nous avons demandé que les salariés de Civaux aient un degré d'information suffisant, si besoin une formation adéquate. Nous demandons également qu'il soit instauré un échange sur l'impact humain et sécuritaire de cette nouvelle activité.

FO continuera à suivre ce nouveau sujet avec une extrême attention, car nous pensons que celle-ci ne sera pas neutre sur les conditions de travail des salariés et la sécurité du CNPE de Civaux, voire sur l'image du nucléaire civil et partant de celui d'EDF dans l'opinion publique.